

Règlement intérieur

1) Date & heure

Le Forum 2020 se tiendra du 23 au 24 mai 2020 au pavillon Joséphine à l'Orangerie à Strasbourg.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivantes :

Samedi à partir de 11h jusqu'à 21h30

Dimanche de 11h à 19h30

Les exposants seront invités dès le vendredi 22 mai de 14h à 17h et le samedi 9h à monter leur stand afin qu'ils soient prêts pour 11h.

2) Inscription et modalités

Les inscriptions sont à envoyer à l'adresse suivante avant le 30 avril 2020 :

Collectif HUMANIS
7, rue du Héron
67300 SCHILTIGHEIM

Seules les associations membres du collectif HUMANIS pourront prétendre à déposer un dossier d'inscription.

Places limitées à 28. Les premiers dossiers reçus, seront les premiers acceptés.

3) Désistement / remboursement

En cas désistement, le remboursement des frais d'inscription sera effectué après le 30 avril.

4) Stand

Chaque stand sera délimité par 2 grilles CADDIE fournis par HUMANIS.

Les plans du forum sont décidés par le GDT FORUM en amont.

Cependant HUMANIS se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier l'emplacement d'un stand pour répondre aux impératifs de sécurité, à la bonne circulation des visiteurs ou tout autre motif dicté par la nécessité du bon déroulement du forum.

5) Vente

La vente de produits sera autorisée, à condition qu'elles soient en lien direct avec le(s) projet(s) de l'association.

La vente directe sur stand de boissons, boissons alcoolisées et nourritures sont interdites et dédiée à l'espace restauration mutualisé.

6) Engagement éco responsable

Afin de réduire les déchets, les associations s'engagent à :

- trier leurs déchets (selon les consignes et dispositifs mis à disposition) ;
- utiliser de la vaisselle compostable ou réutilisable (assiettes, verres, gobelets et, si possible, couverts). (Fournis par HUMANIS)

Toute utilisation de vaisselle en plastique jetable est interdite.

7) **Les demandes d'équipement**

Les demandes d'équipement qui ont été faites dans le dossier d'inscription seront prises en compte dans la mesure du possible. Nous nous gardons un droit de moyens et non de résultats.

Concernant l'électricité, la puissance est limitée. Nous vous demanderons de ne pas brancher les appareils énergivores.

8) **Sécurité**

L'exposant doit respecter les mesures de sécurité imposées par l'organisateur, par la préfecture de police ou tout organisme officiel. Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du pavillon, d'allumer des bougies et de faire brûler de l'encens.

Les matériaux servant à l'aménagement ou à la décoration du stand et son équipement doivent répondre aux conditions imposées par les services compétents. L'allée de passage entre les stands ainsi que les issues de secours ne doivent pas être encombrées.

L'exposant doit prendre toute précaution utile en matière d'assurance pour la durée du salon. Il est responsable des dommages éventuels occasionnés par lui ou ses préposés, aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements mis à sa disposition.

Chaque exposant est responsable de son stand. L'organisateur ne peut être à aucun titre rendu responsable de vol, de tout accident ou de tout acte délictueux, de vandalisme dont pourrait être victime l'exposant dans l'enceinte et aux abords du salon.

L'exposant, en apposant sa signature sur ce dossier d'inscription, accepte les prescriptions du présent règlement.

Le signataire déclare avoir pris connaissance des dispositions contenues dans ce règlement et s'engage à les respecter.

A _____, le _____

Le représentant légal de l'association

Signature (*Faire précéder du **nom de l'association** et des **noms, prénoms et fonction du responsable et du suppléant responsable***)
